

REIGNAC-SUR-INDRE, le 27 octobre 2017

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

## CONSEIL MUNICIPAL

### Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

**le lundi 6 novembre 2017 à 20h00.**

- Groupement de commande : voirie 2018
- Choix d'un assureur pour la commune
- Tarification des cavurnes du cimetière
- Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor Public
- Extension du réseau électrique rue du Batareau
- Étude de réhaussement du réseau Orange à La Bruère
- Aménagement de signalisation pour le virage du château
- Etat d'avancement du projet entrée de Bourg rue des sabotiers
- Modifications de crédits
- Etat d'avancement du Budget
- Divers
  - ~ Collecte alimentaire 2017
  - ~ Compte rendu du SIEIL
  - ~ Projet logements VTH pièce des Sables
  - ~ Compte rendu commission Gens du Voyage
  - ~ Bilan CMJ et nouvelles élections
  - ~ Retour sur l'inauguration de la Place du Bourg du Fau
  - ~ Exposition photos Loges de vigne à venir, ...
  - ~ Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance,

Et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Pour Le Maire,  
La Première Adjointe**

**Christine BEFFARA.**

L'an deux mille dix-sept, le 6 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 octobre 2017

**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Patrick GIRAULT, Michel PAREZ, Valérie POMMÉ, Gisèle POTESSTAT, Françoise BOUCHENY, Chantal CHARTIER, Georges CATTART, François HUREAU, Éric GUILLAUME-TELL Aurélie ROY, Olivier VERDONCK.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**ABSENT excusé** : Sandrine VERNAT a donné procuration à François HUREAU, Carlos CONDESSA a donné de procuration à Valérie POMMÉ.

**ABSENT** : //

Monsieur Olivier VERDONCK a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

**Délibération n° 66/2017**

<b>Projet commerce : 11 Place du Bourg du Fau</b>
---

Michel PAREZ présente les projets élaborés par l'ADAC Agence d'Aide aux Collectivités Locales qui proposent au rez-de-chaussée de faire deux grandes pièces afin de pouvoir se projeter sur différents projets de commerce ou d'activité professionnelle et à l'étage un logement type F2 ou F3.

Pour ce faire dans le cadre des travaux futurs il convient de faire le bilan BCE afin de pouvoir bénéficier d'une aide de l'ALE.

Après un échange avec la communauté de communes il semblerait qu'elle ne soit pas compétente car ce n'est pas le dernier commerce de la commune mais peut-être pourra t elle nous épauler dans certaines démarches.

Monsieur Parez propose de statuer sur l'un des deux projets pour pouvoir entamer les démarches.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

(13 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **ACCEPTE** de lancer le projet avec un logement type F3 à l'étage ;
- **CHARGE** le Maire de signer les conventions en intervenir pour la mise en place du BCE.

Le Maire,  
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 09/11/2017  
et de la publication le 09/11/2017*



**Délibération n° 67/2017****Modification du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire indique que le lotissement Pièce des Sables porté par VTH est en cours d'achèvement et qu'il ne reste plus de terrains disponibles à la construction et qu'en conséquence il est nécessaire d'envisager la mise en place d'une deuxième tranche de lotissement.

Christine BEFFARA rappelle le projet d'extension du lotissement des Fosses Rouges par la SOPRIM sur le zonage 2AUh, zone qui ne peut être ouverte à l'urbanisation qu'avec une modification du PLU. Elle précise que cette modification n'impactera que le zonage 2AUh des parcelles concernées et qu'il ne s'agit pas d'une révision générale du PLU de la commune.

Madame Beffara propose d'entamer la procédure de modification du PLU pour permettre l'extension du lotissement correspond aux besoins de terrains à construire de notre commune.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(12 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **CHARGE** le Maire d'entamer les démarches de modification de PLU et de rechercher un cabinet d'urbanisme.

Le Maire,  
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 09/11/2017  
et de la publication le 09/11/2017*



**Délibération n° 68/2017****Groupement de commande : voirie 2018**

Monsieur le Maire présente la proposition de groupement de commandes élaborée par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine pour les prestations de voirie.

La CCLST propose une prestation n°1 de fourniture de matériaux et une prestation n°2 de travaux de voirie. Cette adhésion peut se faire pour une année et laisse le libre choix des travaux aux communes. Mr Patrick Girault adjoint en charge de la voirie propose d'adhérer à ce groupement de commande pour l'année 2018.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(13 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **CHARGE** le Maire de répondre positivement à la proposition de groupement de commandes voirie 2018 auprès de la CCLST.

Le Maire,  
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 09/11/2017  
et de la publication le 09/11/2017*



**Délibération n° 69/2017****Choix d'un assureur pour la commune**

Dans le cadre de la révision de nos contrats d'assurance Monsieur Patrick GIRAULT présente un comparatif des offres reçues de deux assureurs consultés à savoir Groupama et la SMACL.

Compte tenu de l'offre plus intéressante de la SMACL notre assureur actuel Mr Girault propose de reconduire le contrat auprès de la SMACL pour un montant de 5 666€96/an.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(13 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **DÉCIDE** de reconduire le contrat d'assurance auprès de la SMACL.

Le Maire,  
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 09/11/2017  
et de la publication le 09/11/2017*



**Délibération n° 70/2017****Extension du réseau électrique rue du Battereau**

Madame Christine BEFFARA rappelle que des terrains rue du Battereau à Reignac s/ I. sont en zone UB et nécessitent une extension de réseau électrique pour la délivrance de permis de construire.

Pour ce faire elle indique avoir consulté le SIEIL qui a confirmé que le réseau n'était pas présent à ce jour sur toute la rue et qu'une extension est donc nécessaire pour un coût de 3 500 € HT pris en charge à 100% par le syndicat.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(13 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **CHARGE** le Maire de solliciter la demande d'extension de réseau électrique auprès du SIEIL pour la demande de permis de construire déposée à ce jour en Mairie.

Le Maire,  
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 09/11/2017  
et de la publication le 09/11/2017*



**Délibération n° 71/2017****Etude de rehaussement du réseau Orange à La Bruère**

Monsieur Patrick GIRAULT présente une demande verbale d'un habitant de La Bruère qui souhaiterait de plus avoir de fils du réseau de téléphone devant la fenêtre de son pignon de maison.

Monsieur Girault s'est déplacé au sein du hameau et a pu vérifier que deux habitations sont concernées par des fils de téléphone passant devant les fenêtres de l'étage de leur pignon de maison.

Ainsi Orange a été consultée pour étudier la possibilité de faire des travaux.

Les services de la société Orange en ont profité pour rappeler que leur réseau était présent bien avant la construction des habitations concernées et qu'à ce jour ils étudient en priorité le fait d'enfouir les réseaux et non de les rehausser. Pour autant ils acceptent la demande de la commune d'étudier la possibilité de travaux de rehaussement du réseau et pour ce faire ont fait parvenir un devis de 385€ à la charge de la commune.

Monsieur Girault rappelle que certes le réseau était présent avant la construction de ces deux habitations, mais que le PLU de la commune oblige les constructeurs à disposer les habitations avec pignon sur ce bord de rue, mais bien évidemment pas à y ouvrir une fenêtre. Il rappelle également qu'un devis d'enfouissement du réseau téléphonique a déjà été demandé, et que son montant s'élevait à environ 71 203€ TTC à charge de la commune.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal,

(13 présents, 15 votants, 12 Pour, 2 Contre Mme Beffara et Mme Pommé, 1 abstention Mr Parez)

- **ACCEPTÉ** le devis de 385€ pour obtenir un devis de travaux.

Le Maire,  
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 09/11/2017  
et de la publication le 09/11/2017*



**Délibération n° 72/2017****Modifications de crédits**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil s'était prononcé favorablement lors de sa dernière réunion pour faire bénéficier les commerçants impactés par les travaux de la Place du Bourg du Fau d'une indemnité financière. Ainsi convient-il de faire des modifications de crédits à savoir déplacer les 5000€ initialement prévus au compte 6713 au compte 678 et 2000€ du compte 022 dépenses exceptionnelles au compte 678.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(13 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **DIT** que les crédits seront inscrits comme suit

Compte 022 : - 2 000€

Compte 6713 : - 5 000€

Compte 678 : + 7 000€

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 09/11/2017  
et de la publication le 09/11/2017*





**Délibération n° 73/2017****Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor**

Le Maire rappelle la demande d'attribution de l'indemnité de conseil, sur l'exercice 2017, allouée aux comptables du Trésor, formulée par Madame Christine BELAN, trésorière principale de Loches.

Il indique que sa demande avait été acceptée au taux de 50% par an à son arrivée sur le territoire par délibération n° 24/2017 du 13 mars 2017 mais qu'il convient chaque année de la renouveler.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(13 présents, 15 votants, 15 Pour)

**• DECIDE**

- ~ de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- ~ d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50% par an ;
- ~ que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Madame Christine BELAN, Receveuse municipale, à savoir 221€47 brut pour 2017.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 09/11/2017  
et de la publication le 09/11/2017*



### Questions diverses

Monsieur Patrick GIRAULT rappelle que lors du dernier conseil il avait été envisagé d'aménager la signalisation du virage rue Louis de Barberin, il avait par ailleurs présenté trois devis à ce sujet.

Ainsi une première solution est d'installer un panneau virage (A1a) plus un feu clignotant orange en amont du virage.

Une deuxième solution est un radar pédagogique sur mât, ce dernier est par ailleurs déplaçable sur un autre lieu de la commune et enregistre les vitesses observées par plages horaires.

La troisième solution reprend le même panneau et le radar pédagogique branché sur secteur celui-ci n'est donc pas déplaçable.

Monsieur le Maire propose d'englober ce projet avec la sécurité de la rue du Vieux Bourg et ainsi il pourrait peut-être bénéficier d'une subvention amende de police.

Il propose également d'ajouter un panneau zone 30 pour protéger cette zone de la vitesse des véhicules.

Monsieur le Maire présente le dernier avant-projet reçu du cabinet Branly-Lacaze pour l'aménagement de l'entrée de bourg rue des Sabotiers, qui consiste dans le dévoiement de la chaussée pour faire ralentir, l'aménagement de parkings avant et après la station d'épuration, ainsi que l'élargissement des trottoirs pour prendre en compte les remarques du PAVE et un plateau de surélévation pour faire ralentir les véhicules. Monsieur le Maire propose de faire une réunion auprès des riverains à ce sujet. Le conseil municipal valide ce projet et charge le bureau municipal de demander les premiers devis afin d'être à même de demander des subventions.

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement du budget 2017 et il présente les restes à réaliser. Il précise que la ligne de trésorerie qui avait été ouverte dans l'attente du versement des subventions pour les travaux de voirie a été totalement remboursée en octobre.

Madame Christine BEFFARA rappelle la collecte alimentaire de fin novembre à laquelle notre commune a participé les trois dernières années. Mme Beffara propose d'organiser une collecte sur quatre jours au lieu de deux, à savoir mercredi vendredi samedi dimanche du 23 au 26 novembre de 10h à 12h. Elle propose également d'ouvrir ces permanences à des bénévoles extérieurs autres que les conseillers et de s'installer dans le local de l'ancienne boucherie.

Monsieur GIRAULT présente le bilan des véhicules électriques et rappelle que chacun peut aller visiter le site internet du SIEIL.

Il indique également que sur notre commune deux particuliers au concours départemental de fleurissement ont été récompensés dans la catégorie Maison avec jardin : Mr Joseph Galisson (3ieme) et Mr Guy Matignon et Mme Danielle Quéro (9ieme prix). La commune a reçu le premier prix pour les ponts fleuris, les élus soulignent que les ponts sur l'Indre étaient particulièrement beaux cette année et remercient le personnel municipal pour l'attention particulière portée au fleurissement de la commune.

Madame BEFFARA présente le projet de 5 logements locatifs de VTH qui a été validé lors de leur dernier conseil d'administration, ainsi les travaux devraient pouvoir bientôt commencer.

Mme Beffara fait un compte rendu de la dernière commission gens du voyage de la CCLST, laquelle souhaite travailler sur un réel projet tourné vers cette population puisque les dernières décisions prises en la matière ne semblent pas correspondre aux attentes de ladite population en constante évolution démographique et nécessitant des budgets conséquents. Ainsi quatre réunions avant la fin de l'année sont prévues, une sur la connaissance de cette population, une autre devant définir les axes politiques de la communauté de communes sur le sujet, une troisième pour le recensement des actions possibles et réalisables et une dernière projetant un échéancier des actions décidées.

Mme Pommé fait le compte rendu de l'ancien CMJ et lit quelques remarques émanant de ces jeunes filles qui se sont investies tout au long de ces deux dernières années. Ainsi la commune de TAUXIGNY et la commune de REIGNAC SUR INDRE renouvellent l'expérience et de nouvelles élections auront lieu samedi 24 novembre.

Retour sur l'inauguration de la Place du Bourg du Fau, tout s'est bien passé les commerçants ont bien joué le jeu quant à leur participation.

Mme Pommé indique qu'une exposition photos sur le thème des Loges de Vignes va avoir lieu au sein de la salle du Conseil pendant un mois du 13 novembre au 14 décembre et sera ouverte à tous gratuitement.

Monsieur le Maire rappelle l'organisation de la cérémonie du 11 novembre prochain.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible que l'actuel mandat municipal soit rallongé d'un an pour simplifier le calendrier électoral.

Monsieur Georges CATTART demande si c'est bien la commune qui entretient les espaces verts de la rue du Jonceray. Mr le Maire dit qu'il est prévu d'y passer rapidement.

Les travaux sur la mezzanine de l'atelier municipal ont commencé afin d'en restituer une moitié au centre de première intervention, local mitoyen à notre atelier.

Monsieur Girault indique qu'une réunion de la commission voirie a eu lieu et différents points ont été relevés.

Pour info le platane dans la cour de récréation a été élagué afin de mettre en sécurité les enfants et le personnel.

Madame Pommé fait le point sur les dossiers d'urbanisme en cours.

Madame Chantal Chartier rend compte de sa rencontre avec un couple d'habitants de Villepays qui ne souhaitent pas voir de nouvel aménagement mis en place sur la voirie du hameau. Mr Girault répond que l'aménagement envisagé répond à de nombreuses plaintes d'habitants de Villepays sur la commune d'Azay sur Indre, commune initiatrice de l'aménagement proposé.

Les mesures de confinement ont été testées au sein de l'école mercredi et tout s'est bien passé.

Rappel la cérémonie de la Sainte Barbe a lieu le 9 décembre avec la passation de pouvoir entre Mr Quenard et Mr Poupeau.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 4 décembre 2017 à 20h00.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt-deux heures trente minutes.

Le présent feuillet clôture la séance du 6 novembre 2017 comportant les délibérations :

**66/2017** – Autres actes de gestion du domaine privé (3.6) - **Projet commerce : 11 Place du Bourg du Fau**

**67/2017** – Documents d'urbanisme (2.1) - **Modification du Plan Local d'Urbanisme**

**68/2017** – Intercommunalité (5.7) - **Groupement de commande : voirie 2018**

**69/2017** – Décisions budgétaires (7.1) - **Choix d'un assureur pour la commune**

**70/2017** – Aménagement du territoire (8.4) - **Extension du réseau électrique rue du Battereau**

**71/2017** – Décisions budgétaires (7.1) - **Etude de rehaussement du réseau Orange à La Bruère**

**72/2017** – Décisions budgétaires (7.1) - **Modification de crédit**

**73/2017** – Décisions budgétaires (7.1) - **Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor**

<b>Signature des membres présents</b>		
Prénom et Nom	Signature	
Loïc BABARY		
Christine BEFFARA		
Patrick GIRAULT		
Michel PAREZ		
Valérie POMMÉ		
Gisèle POTESTAT		
Françoise BOUCHENY		
Chantal CHARTIER		
Georges CATTART		
François HUREAU		
Éric GUILLAUME-TELL		
Carlos CONDESSA		A donné procuration à Valérie POMMÉ
Sandrine VERNAT		A donné procuration à François HUREAU
Aurélie ROY		
Olivier VERDONCK		

